



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE

Rôle	La commission est chargée de proposer toutes mesures de sécurité routière, d'animer l'action des services compétents et d'encourager toutes initiatives visant à prévenir les accidents de la circulation.
Présidence	Préfet
Composition de la commission	Administrations de l'Etat. Elus. Organisations professionnelles et des fédérations sportives. Usagers
Représentants UMO	3 maires titulaires, 3 maires suppléants.
Textes de référence	Décret n° 86-426 du 13 mars 1986 / Décret n° 96-476 du 23 mai 1996 (article R 286-5)
Fréquence des réunions	4 à 5 / an
Lieu des réunions	Préfecture

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Psdt EPCI
Titulaire(s)	Apremont	MANOUSSI Gérard	M
	Fresneaux Montchevreuil	GOUSPY Christian	M
	Saint-Rémy-en-l'Eau	GOGNY-GOUBERT Boris	M
Suppléant(s)	Neuilly-en-Thelle	AUGER Gérard	M
	Coudun	SANGUINETTE Joseph	M
	Saint Germer de Fly	MAILLARD Guy	M

Date de désignation : janvier 2010